Image not found or type unknown

mon contrat de 20 heures par semaine peut-il etre étendu à 30heu

Par **marie christine**, le **23/01/2010** à **09:14**

Bonjour, je viens de signer un contrat CAE de 20 heures par semaine dans un centre social,pour gérer l'espace lecture, l'alphabétisation et des cours d'anglais pour adultes.Le directeur m'informe que durant les vacances scolaires, je serai appelée à effectuer 30 heures par semaine, avec de l'animation pure, style centre de loisirs auprès d'enfants. Est-ce normal ? Suis-je en droit de refuser afin de rester dans mon profil de poste de départ,qui demande déjà pas mal de préparation mise à part l'activité elle-même .
Merci d'éclairer ma lanterne !!
Marie-Christine

Par **loe**, le **23/01/2010** à **18:53**

Bonjour,

C'est étonnant que si votre contrat est prévu pour 20 heures hebdo, on vous demande d'en faire 30 à certaines périodes. Surtout si ce n'est pas prévu au contrat.

Je suppose que vous ne serez pas seule pour animer le centre de loisirs ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés